



## UNION FEDERALE Cgt DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÉL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Nancy le 3 novembre 2021

### LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR DE LA DIR – EST

M. le Directeur,

C'est avec stupéfaction que notre organisation syndicale apprend que le **recrutement d'intérimaires à la DIR-Est** est désormais possible(1). Ce sujet présenté lors du CODEX (COmité de Direction - EXploitation) du 5 oct. 2021 (en particulier le recrutement programmé de 4 intérimaires au District de Vitry dès le 15 nov.) ouvre la porte pour la Cgt au grand n'importe quoi des emplois jetables pour le compte des services de l'Etat initié par ce gouvernement.

Sans même consulter ou informer votre Comité Technique, vous programmez le recours « facile » à des agences d'intérim pour remplacer des postes momentanément vacants. Mis devant le fait accompli les élus Cgt dans les instances s'interrogent : pour quelles raisons allez-vous désormais au-delà Des classiques recrutements de vacataires ?

- Est-ce pour vous faciliter la gestion de ces nouveaux contrats de droit privé et en profiter pour l'étendre à d'autres corps que ceux de catégorie C : par exemple aux catégories B et A ?

- Est-ce pour assurer la VH 2021-2022 en lieu et place d'emplois statutaires pour cet hiver / le district de Vitry ou pour compléter ces emplois dans l'attente d'ARL nouvelles ?

- Est-ce pour alimenter le dossier « Nouveaux DOVH initié par la DIT et prévu pour l'hiver 2022-2023 » dans les DIR ?

*NDLR : Pour la Cgt ces « Nouveaux DOVH prévus pour l'hiver 2022-2023 » seront certainement « innovants » pour engager des baisses de niveaux de service tout en s'attachant à réduire la masse salariale dans tous les services routiers...*

- Est-ce vraiment pour **remplacer des effectifs momentanément manquants** sur ce district de Vitry dans le strict respect de la circulaire F.P. du 3 août 2021 : la Cgt en doute et vous demandera des explications dans un prochain C.T.

**Dans tous les cas et en ce qui concerne l'intérim en général, la Cgt vous rappelle que l'Administration, n'a pas le droit de faire appel à un intérimaire pour lui faire réaliser des travaux dangereux ou pour exercer des missions dont l'exercice exige une compétence ou une habilitation particulière.**

**LE SIMPLE FAIT DE TRAVAILLER SUR LE RÉSEAU ROUTIER EXCLUE DONC LE RECOURS A L'INTÉRIM POUR LA MAJORITÉ DES MISSIONS CONFIEES AUX DIR**

La Cgt exige les recrutements statutaires nécessaires de personnels pour répondre à toutes les missions pour lesquelles la DIR-Est a été créée. **Il est hors de question pour notre organisation syndicale de cautionner le recours à l'intérim**, pour préfigurer ce que sera la DIR-Est en 2023 après le passage de la loi 3D-S et de sa charrette de restructurations qui seront imposées par le ministère(2)

La Cgt exige également le retour pour 2022 et au-delà, à des taux de promotions, tous corps confondus, nettement plus respectueux des personnels. À titre d'exemple le taux de promotion de C2 à C3 des personnels d'exploitation a été fixé à seulement 6 % pour l'année 2021(3)

**Sur fond de baisse des effectifs dans les DIR, de baisse des salaires indiciaires et d'absence totale d'information à la DIRE sur l'exercice promotions (en particulier la non-communication de l'assiette de promotions annuelle par corps), les taux de promotions actuels imposés au MTE et à ses agents sont scandaleux.**

**La Cgt tient à dénoncer cette situation.**

Nous comptons sur vous pour nous apporter les nécessaires réponses écrites sur cette nouvelle forme de recrutements avant le prochain C.T du service prévu début décembre.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le secrétaire général l' UF Cgt DIR-Est

jm padovan

*(1) Le document présenté au CODEX de la DIR-EST identifie les besoins actuels à 4 intérimaires pour le CEI de Bologne et pour travailler au BAG de Metz*

*(2) Dans la ligne de pensée du courant libéral, le gouvernement actuel s'appuie sur un projet de loi en cours de discussion au sénat pour relancer sa vente à la découpe du RRN. L'ensemble de ce dispositif ne finira t-il pas par démolir les services routiers, au point d'en arriver à se passer de leur technicité et de leurs services supports tels que nous les connaissons actuellement.*

*(3) En 2019 ce taux était de 12,5 % !  
l'Arrêté du 15 mai 2019 l'a réduit à 6 % pour 2021*